



REGLEMENT INTERIEUR DE **LA LUDOTHEQUE LA SARRA**,  
56 rue Pauline Jaricot, 69005 Lyon

04 78 25 35 78

Préambule :

La ludothèque est un lieu convivial dédié au jeu sous toutes ses formes. Ses accueils sont des temps privilégiés qui permettent, l'espace d'un moment de jouer entre enfants, entre ados, entre adultes, entre amis... De faire des rencontres ludiques, de découvrir des jeux originaux, des jeux traditionnels, d'expérimenter...

La ludothèque n'est pas une garderie.

C'est avant tout un espace de liberté autour du jeu, le but étant de prendre plaisir à jouer. « Les règles du jeu » ci-dessous (sous forme de règlement) ont pour but de permettre à tous un usage respectueux du lieu et des personnes.

**La ludothèque est ouverte à toute personne, du bébé à l'adulte adhérent au centre social de St Just.**

### **Règle 1 : Adhésion**

La ludothèque est soumise à l'adhésion familiale du centre social de St Just : le montant est de 15 euros

Une carte d'adhésion vous sera remise. Vous devrez la présenter à chacune de vos venues à la ludothèque.

Une fiche familiale sera à remplir par une personne majeure dès l'inscription confirmée.

Le mois de janvier 2018 est un mois de découverte.

Tout changement d'adresse ou de coordonnées doit nous être signalé.

### **Règle 2 : Horaires d'ouvertures**

#### Périodes scolaires :

Lundi 16h30 /18h Ouvert à tous

Mardi 14h30/18h Adultes jusqu'à 16h30 puis pour tous

Mercredi 14h/17h Ouvert à tous

Jeudi 16h30/18h Ouvert à tous

#### Vacances scolaires :

Mardi 10h/12h - 14h30/18h Ouvert à tous

Mercredi 10h/12h – 14h30/18h Ouvert à tous

### **Règle 3 : Accueil du public**

La ludothèque est un lieu ouvert et libre.

Au cours des accueils de publics, chaque adhérent peut venir et repartir quand il le désire. L'adulte accueillant ne peut pas être tenu responsable en cas de dommages physiques, matériels ou psychologiques intervenus sur les horaires de la ludothèque quand la personne a décidé de par elle-même de quitter l'espace.

Pour cette raison, les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés **obligatoirement d'un adulte**.

Au-delà de 8 ans, les enfants peuvent venir sur place non accompagnés mais ils restent sous la responsabilité des parents. Dans ce cas, ils doivent signer une autorisation d'accès seul à la ludothèque pour leur enfant.

Le personnel de la ludothèque n'est pas responsable des allées et venues des enfants. Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et pour des raisons de sécurité, le temps de jeu et le nombre de joueurs peuvent être limité. En cas de forte affluence, l'équipe de la ludothèque organisera un roulement de passage afin de satisfaire le plus grand nombre.

L'adulte accueillant est disponible pour tous les adhérents en général et ne peut donc l'être pour un seul en particulier.

C'est pourquoi dans le cadre d'accueil de jeunes enfants notamment, la participation active de l'adulte est nécessaire durant le temps de jeu.

### **Règle 4 : Les règles du jeu dans la ludothèque**

#### **« PROFITER DU PLAISIR DE JOUER, C'EST AUSSI RESPECTER QUELQUES REGLES »**

Pour des raisons d'hygiène tous les utilisateurs sont invités à enlever leurs chaussures. Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. La ludothèque est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. Tous les comportements physiques et/ou verbaux considérés comme violents sont à proscrire dans l'espace ludothèque. Le jeu sur place doit se faire dans le respect des espaces de jeux aménagés (jeu d'imitation / jeu de société / construction / mise en scène). La participation de chacun au rangement est indispensable ! Les adultes doivent aider les enfants à ranger les jeux et veiller à ce que toutes les pièces soient présentes ; si ce n'est pas le cas, merci de nous le signaler.

Remettre le jeu / jouet, là où on l'a trouvé.

### **Règle 5 : Divers**

Il est interdit de manger (exception faite pour les enfants en bas-âge de moins de 6 mois) ou de boire dans les locaux de la ludothèque.

Les animaux sont interdits au sein de la ludothèque comme partout au centre social. Il est souhaitable que les appels téléphoniques sur portable restent exceptionnels. Il est

important de ne pas venir ou de ne pas emmener votre enfant à la ludothèque lors de maladie contagieuse.

### **Règle 6 : Droit à l'image**

Dans le cadre des activités de la ludothèque, il est possible que vous ou vos enfants soyez pris en photo.

Ces photos pourront être utilisées dans le cadre des différentes publications de l'association ou pour diffusion sur le site internet du Centre Social ou par la presse locale. Les adhérents n'autorisant pas l'association à diffuser des photos où ils figurent, eux-mêmes ou leurs enfants, doivent le signaler lors de la signature de ce règlement.

### **Règle 7 : Responsabilité**

L'association se dégage de toute responsabilité concernant la surveillance des enfants, les dommages corporels ou les dégâts matériels causés par autrui.

Des fautes graves et répétées peuvent entraîner l'exclusion du lieu et le non renouvellement de l'inscription.

### **Règle 8 : Application du règlement**

Toute personne entrant à la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement. L'équipe de la ludothèque se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le présent règlement.

L'équipe de la ludothèque est chargée de l'application du présent règlement. Toute modification sera notifiée au public par voie d'affichage à la ludothèque.

---

### **COUPON REPONSE**

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur dont un exemplaire m'est remis et je m'engage à le respecter :

Nom :

Prénom :

Fait à Lyon, le

Signature :